



refus assurance suite décès

Par **dodof**, le **05/04/2019** à **14:24**

Bonjour

Mon pere a soucrit un credit pour travaux aupres d'un entreprise en 2017 il est décède en fevrier 2019 nous avons informer la maison de credit du décès pour faire intervenir l assurance, qui a été un refus sous pretexe que mon pere etais malade le jour de la signature ce qui est vrai cependant la cause de son dece n as rien a voir avec sa maladie

Quel son mes recours ?

Par **Visiteur**, le **05/04/2019** à **14:33**

Bonjour

Si la déclaration de santé remplie lors de la demande de prêt ne mentionnait pas de pathologie, la compagnie est en droit de refuser.

En effet, généralement, l'assureur se dégage de toute responsabilité si par exemple l'assuré n'a pas mentionné le traitement d'une maladie.

Suite au décès de ce dernier, il se défend de tout remboursement pour la seule raison que l'assuré n'a pas mentionné le traitement dans le dossier médical.